

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 400 /FIN.

ASTRIDA



317

Objet:

Demande licence Mod.G.I95I.

Transmis à Monsieur le Résident du
Ruanda à Kigali, avec avis favorable la demande
de licence Mod. G. ci-annexée introduite par Khatu
Massam pour le magasin sis sur la parcelle n°8 à
Kirehe et géré par lui même.

Astrida, le 9 Avril 195I.-
Le Comptable Territorial,
A. STRIJBOS,